



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ RELATIVE AU MOBILIER ET AUX EFFETS PERSONNELS

ENTRE:		
LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT		
COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA	Propriétaire	
- et -		
	Locataire	
M. /Mmetout son mobilier et ses effets personnel	(LOCATAIRE) atteste qu'il/elle a enleve ls de l'unité située à l'adresse :	
	, Ottawa (Ontario).	
seront considérés comme irrécupéra	ont laissés dans l'unité après le(DATE bles et la Société de logement communautaire sans autre avis à M./Mme	
libère et décharge par la présente la So- responsabilité résultant de quelque faço réclamations ou de demandes en dom	(LOCATAIRE ciété de logement communautaire d'Ottawa de toute on que ce soit d'actions, de causes d'action, de nmages-intérêts en raison de dommages, perte or nage ou moi aurions pu subir jusqu'ici ou pourrions et ces effets personnels.	
	venus dans les présentes, je soussigné(e) (LOCATAIRE) conviens de ne pas faire de	
demande ni de déposer de plainte de de responsabilité partagée de l'Ontario	quelque nature que ce soit en vertu de la Loi sur la et de ses modifications, contre la personne, le te responsabilité en vertu de la présente décharge.	
En foi de quoi, les parties ont daté et sig	gné les présentes le (DATE)	
Signature du locataire		
La Société de logement communautaire	 e d'Ottawa	

